

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le trois (3) octobre 2016 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Vicky Lessard, Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller René Martin est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

16-10-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2016-09-25 ;
 - 4.2 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
 - 4.3 Mandat général – Services professionnels pour l'année 2017 auprès de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;
 - 4.4 Décompte progressif # 2 – Pavages Maska inc. – Travaux de resurfaçage d'une partie de la route du Moulin;
 - 4.5 Décompte progressif # 2 (révisé) et réception provisoire – Pavages Maska inc. – Travaux de resurfaçage d'une partie du 3^e rang;
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Rechargement de pierre route Picard – Mandat à la firme « Excavation Sylvain Plante »;
 - 6.2 Déneigement de la portion commune du rang Barreau par la Municipalité de Saint-Jude – Saison 2016-2017;
 - 6.3 Contrats employés de déneigement - Saison 2016-2017;
 - 6.4 Demande d'officialisation – Chemin des Buissons – Commission de toponymie;
 - 6.5 Installation d'une sonde de niveau – Enregistrement de données – Réservoir d'eau potable;
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale # 16-03 – Reconstruction d'une résidence incendiée au 177, rue Lafontaine.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Demande d'autorisation – Occupation du domaine public – Club de motoneige Asan;
 - 8.2 Demande d'ajout de pierre – Chemin des Buissons;
 - 8.3 Droit de passage pour la saison de quad 2016-2017;
 - 8.4 Réseau Environnement - Programme Écon'eau – Demande d'une lettre d'appui;
 - 8.5 UQROP – Construction d'un centre d'interprétation sur les oiseaux de proie – Demande d'une lettre d'appui;
 - 8.6 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet – Demande d'aide financière;
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 9.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Demande d'appui;

3 octobre 2016

- 9.2 Entente d'aide mutuelle des services d'incendie de Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel de Richelieu, Saint-Simon et Saint-Barnabé-Sud – Avis de retrait;
- 9.3 Entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour les mesures d'urgence – Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massu – Avis de retrait;
- 9.4 Entente intermunicipale – Entraide incendie – Ville de Saint-Hyacinthe – Avis de retrait.

10. IMMEUBLES :

- 10.1 Aucun point

11. VARIA :

12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant le point 6.1 de la façon suivante : Rechargement de pierre route Picard – Mandat à la firme « Les Carrières St-Dominique Ltée ».

ADOPTÉE

16-10-187

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

16-10-188

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER –
BORDEREAU # 2016-09-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2016-09-25 des comptes payés et à payer au montant de 299 054,56\$ pour le mois de septembre 2016, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'août 2016 au montant de 19 775,29\$.

Il est proposé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 318 829,55\$.

ADOPTÉE

16-10-189

**ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel qu'il a été soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

16-10-190

**MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ANNÉE 2017 AUPRÈS DE MONTY SYLVESTRE,
CONSEILLERS JURIDIQUES INC**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet

3 octobre 2016

Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

16-10-191

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU MOULIN

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 30 septembre 2016, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte progressif # 2, à la firme Pavages Maska inc., au montant de 175 948,67\$ (taxes incluses), qui tient compte de la libération de 5% de la retenue prévue au contrat, suite à la réception provisoire concernant les travaux de resurfaçage d'une partie de la route du Moulin.

ADOPTÉE

16-10-192

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 (RÉVISÉ) ET RÉCEPTION PROVISOIRE – PAVAGES MASKA INC. – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DU 3^E RANG

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 30 septembre 2016, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 (révisé) à la firme Pavages Maska inc., au montant de 2 613,29\$ (taxes incluses), qui tient compte de la libération de 5% de la retenue prévue au contrat, suite à la réception provisoire concernant les travaux de resurfaçage d'une partie du 3^e rang.

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par M. Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

16-10-193

RECHARGEMENT DE PIERRE ROUTE PICARD – MANDAT À LA FIRME « LES CARRIÈRES ST-DOMINIQUE LTÉE »

Suite à la recommandation de l'inspecteur en voirie, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De confier le mandat à la firme « Les Carrières St-Dominique Ltée », pour la fourniture et le transport de pierre, dans le cadre des travaux de rechargement de la Route Picard, conformément à l'offre reçue, par courriel, en date du 20 septembre 2016.

ADOPTÉE

16-10-194

DÉNEIGEMENT DE LA PORTION COMMUNE DU RANG BARREAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – SAISON 2016-2017

Considérant l'article 3 de l'entente révisée signée avec la Municipalité de Saint-Jude en date du 15 mars 2010 concernant l'entretien des chemins l'hiver;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

3 octobre 2016

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre reçue de la Municipalité de Saint-Jude, datée du 8 septembre 2016, pour le déneigement de la portion commune du rang Barreau, soit une distance de 0.461 kilomètre et ce pour la saison 2016-2017 dont le tarif est calculé sur une base de 1 600 \$/kilomètre. Le coût de l'abrasif sera facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE

16-10-195

CONTRATS EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT - SAISON 2016-2017

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Vicky Lessard, et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, leur substitut, à signer les contrats pour l'engagement de Monsieur Pierre Gendron et de Monsieur Nicolas Boudreau à titre de préposés au déneigement pour la saison 2016-2017.

Les contrats seront rédigés conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la directrice générale.

ADOPTÉE

16-10-196

DEMANDE D'OFFICIALIZATION – CHEMIN DES BUISSONS – COMMISSION DE TOPONYMIE

Considérant que dans le cadre de la prévention du service de sécurité incendie, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité doivent afficher un numéro civique afin de faciliter le travail des pompiers lors d'intervention;

Considérant que plusieurs cabanes à sucre sont situées sur le Chemin des Buissons et que l'inscription au rôle d'évaluation mentionne le rang Bourgchemin Est puisque le Chemin des Buissons n'est pas officialisé à la Commission de la toponymie du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De transmettre une demande d'officialisation à la Commission de la toponymie du Québec pour le chemin des Buissons.

ADOPTÉE

16-10-197

INSTALLATION D'UNE SONDE DE NIVEAU – ENREGISTREMENT DE DONNÉES – RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Considérant que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit compléter annuellement le formulaire de l'usage de l'eau potable et doit le transmettre au Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation;

Considérant que pour obtenir l'approbation du MAMOT, la Municipalité doit faire installer une sonde de niveau avec enregistreurs de données au réservoir d'eau potable, sans quoi le MAMOT ne sera pas en mesure d'approuver le formulaire de l'usage de l'eau potable 2015;

Considérant que dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 » la Municipalité doit transmettre la programmation de travaux comportant les coûts réalisés, ainsi que les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017;

Considérant que l'installation de cet équipement fait partie des travaux à réaliser avant le 31 mars 2017;

3 octobre 2016

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De confier le mandat à la firme « Les Compteurs Lecomte Ltée », selon les termes de l'offre reçue, par courriel, en date du 20 septembre 2016;

Que pour pourvoir au paiement de ces équipements, le conseil approprié d'avance une partie des sommes à recevoir du MAMOT dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ».

ADOPTÉE

16-10-198

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 16-03 –
RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE INCENDIÉE AU 177,
RUE LAFONTAINE**

Considérant que le projet de reconstruction vise une résidence unifamiliale isolée située en zone 103-P qui est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du Règlement sur le zonage #269-06 en vigueur dans la Municipalité;

Considérant que la résidence projetée respecte les critères d'évaluations prévus par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que l'architecture proposée s'intègre harmonieusement à son milieu environnant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, l'émission du permis pour la reconstruction de la résidence située au 177, rue Lafontaine.

ADOPTÉE

16-10-199

**DEMANDE D'AUTORISATION – OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC – CLUB DE MOTONEIGE ASAN**

Considérant que La Municipalité de Saint-Hugues a adopté le Règlement numéro 313-12 relatif à l'occupation de son domaine public;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation dans laquelle le demandeur s'engage à respecter les conditions prévues aux différents articles de la réglementation, notamment quant au maintien d'une assurance responsabilité civile d'un montant de 2 000 000\$ pour toute la durée de son occupation du domaine public et aux fins de l'utilisation pour laquelle la demande a été autorisée;

Considérant que cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues autorise l'occupation de son domaine public, à savoir, le pont traversant la rivière Chibouet, situé à l'extrémité de la Route Cardin, afin de permettre aux motoneigistes qui font partie du Club de motoneiges Asan inc. de traverser la rivière Chibouet.

Que le Club de motoneiges Asan inc. devienne titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement.

Que la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTÉE

3 octobre 2016

16-10-200

DEMANDE D'AJOUT DE PIERRE – CHEMIN DES BUISSONS

Suite à la demande pour l'entretien du chemin des Buissons, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fournir 2 voyages de pierre, soit approximativement 75 tonnes ou moins. Les travaux pour la mise en place du matériel seront à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

16-10-201

DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2016-2017

Considérant la demande de droit de passage reçue du Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson en date du 13 septembre 2016 ;

Considérant qu'il n'y a aucun changement de tracé pour la saison 2016-2017 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le droit de passage au Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, sur certaines rues et routes de la Municipalité pour la saison 2016-2017, selon le tracé déposé au bureau de la directrice générale le 3 septembre 2014 ;

D'informer le Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson que pour la route et la rue Yamaska, la demande devra se faire auprès du Ministère des Transports du Québec, cette route étant sous sa juridiction.

Que la Municipalité s'engage à entretenir la signalisation afin qu'elle demeure adéquate et sécuritaire sur la portion des traverses sous sa juridiction.

ADOPTÉE

16-10-202

**RÉSEAU ENVIRONNEMENT - PROGRAMME ÉCON'EAU –
DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI**

Considérant que Réseau Environnement déposera prochainement une demande de subvention au Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) pour le développement du programme *Municipalité Écon'eau*;

Considérant que Réseau Environnement demande à la Municipalité une lettre d'appui qui sera ajoutée à leur demande de subvention;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Vicky Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ou son substitut à transmettre la lettre d'appui demandée par Réseau Environnement.

ADOPTÉE

16-10-203

**UQROP – CONSTRUCTION D'UN CENTRE
D'INTERPRÉTATION SUR LES OISEAUX DE PROIE –
DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI**

Considérant que l'UQROP a sollicité l'appui de la municipalité pour son projet de construction d'un centre d'interprétation des oiseaux de proie à Saint-Jude;

Considérant que ce projet d'envergure régionale permettra d'offrir aux visiteurs et touristes une expérience unique tout au long de l'année;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ou son substitut à transmettre la lettre d'appui demandée par l'UQROP.

ADOPTÉE

3 octobre 2016

16-10-204

**COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet a mandaté Opération Page Montérégie Est pour la fourniture et l'installation de quinze nichoirs au Parc de la Seigneurie de Ramezay;

Considérant que ce projet inclut également le support terrain pour les enseignants et les élèves, ainsi qu'un suivi du réseau, à l'automne 2017 et 2018, pour en connaître l'utilisation par d'éventuel nicheurs;

Considérant que ce projet sera réalisé entièrement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assumer la totalité des frais pour la réalisation de ce projet, soit la somme de 390,00\$.

ADOPTÉE

16-10-205

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION
DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL –
DEMANDE D'APPUI**

Considérant la lettre du ministère de la Sécurité publique, datée du 18 mai 2016, reçue par la MRC des Maskoutains, concernant le Volet 3 au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel, selon laquelle un montant limité à une somme de 15 000 \$ par autorité régionale sera réservé pour le remboursement de formation des pompiers;

Considérant qu'en vertu de cette lettre, le Ministère souhaite que les autorités régionales déterminent les formations qu'elles souhaitent soumettre au ministère de la Sécurité publique jusqu'à concurrence de ladite somme de 15 000 \$;

Considérant les priorités de formation établies par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ces nouvelles règles limitent l'accessibilité audit programme, tant monétairement que par la priorisation de certaines formations pour les municipalités de notre territoire;

Considérant que ces règles sont susceptibles de brimer le développement des ressources en sécurité incendie suivant les besoins des municipalités du territoire maskoutain;

Considérant la recommandation du comité Sécurité incendie et civile formulée lors de la réunion du 26 mai 2016;

Considérant la résolution numéro 16-06-164, adoptée par la MRC des Maskoutain lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la Municipalité de Saint-Hugues appuie la MRC des Maskoutains et manifeste son désaccord quant aux nouvelles règles établies pour l'accessibilité au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique du Québec, à la MRC des Maskoutains et à la députée provincial.

ADOPTÉE

3 octobre 2016

16-10-206

**ENTENTE D'AIDE MUTUELLE DES SERVICES D'INCENDIE
DE SAINT-HUGUES, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, SAINT-
MARCEL DE RICHELIEU, SAINT-SIMON ET SAINT-
BARNABÉ-SUD – AVIS DE RETRAIT**

Considérant le renouvellement de l'entente d'aide mutuelle des services de sécurité incendie de Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel de Richelieu, Saint-Simon et Saint-Barnabé-Sud signée en 2014;

Considérant que le projet de Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a été approuvé le 8 juillet 2016 par le MAMOT, et que la première séance public a eu lieu le 12 septembre 2016;

Considérant qu'à partir du 1 janvier 2017 la Municipalité de Saint-Hugues n'aura plus son propre service de sécurité incendie et sera desservie par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil confirme son retrait officiel à partir du 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

16-10-207

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE
ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE
MUTUELLE POUR LES MESURES D'URGENCE –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES ET RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-
AIMÉ-MASSU – AVIS DE RETRAIT**

Considérant l'entente d'aide mutuelle pour les mesures d'urgence intervenue entre la Municipalité de Saint-Hugues et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue en date du 13 mars 2007;

Considérant que le projet de Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a été approuvé le 8 juillet 2016 par le MAMOT, et que la première séance public a eu lieu le 12 septembre 2016;

Considérant qu'à partir du 1 janvier 2017 la Municipalité de Saint-Hugues n'aura plus son propre service de sécurité incendie et sera desservie par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil confirme son retrait officiel à partir du 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

16-10-208

**ENTENTE INTERMUNICIPALE – ENTRAIDE INCENDIE –
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – AVIS DE RETRAIT**

Considérant l'entente d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Hugues signée en date du 25 septembre 2012;

Considérant que le projet de Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a été approuvé le 8 juillet 2016 par le MAMOT, et que la première séance public a eu lieu le 12 septembre 2016;

Considérant qu'à partir du 1 janvier 2017 la Municipalité de Saint-Hugues n'aura plus son propre service de sécurité incendie et sera desservie par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

3 octobre 2016

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le conseil confirme son retrait officiel à partir du 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

16-10-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures cinquante-trois (20h53), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2016.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
& secrétaire trésorière